

**Conférence de coordination
Séance no. 3
Jeudi 27 août 2009
12h15 à 14h00
Procès-verbal**

Participants :

Pour la Coprésidence :

Madame Marguerite Contat Hickel

Madame Christiane Perregaux, préside la séance

Pour les commissions thématiques de l'Assemblée constituante

Commission 1 : M. Maurice Gardiol, Président

Commission 2 : M. Jacques Pagan, Président

Commission 3 : M. Albert Rodrik, vice-Président, remplace M. Lionel Halpérin, Président, excusé

Commission 4 : Mme Carine Bachmann, Présidente, dès 12h30

Commission 5 : M. Benoît Genecand, Président

Madame Sophie Florinetti, Secrétaire générale de l'AC

1. Approbation de l'ordre du jour

M. J. Pagan déplore avoir reçu trop tardivement la convocation et l'ordre du jour qui par ailleurs contient une coquille de date. Il souhaite que ces documents soient envoyés plus à l'avance, notamment pour permettre leur diffusion auprès des commissaires.

Il est donc décidé que les convocations seront désormais adressées au moins 1 semaine à l'avance. Il est également rappelé que chaque membre de la Conférence de coordination peut émettre des propositions pour des sujets à inscrire à l'ordre du jour. Moyennant ces améliorations, l'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance no. 2 du 18 juin 2009

Le procès-verbal de la séance no. 2 du 18 juin 2009 est adopté avec les modifications suivantes : p. 5 point 8 (nombre de rapports des commissions) et point 10 (travail sur les communes). La version définitive ainsi amendée sera envoyée aux membres.

3. Agenda des auditions publiques et débats publics

3.1. Répartition des rôles et tâches entre Commissions et Secrétariat

Pour illustrer la répartition entre commissions et Secrétariat, M. Pagan, président de la commission thématique 2 évoque une situation où le Secrétariat général exécuterait "servilement" ce que les commissions décideraient "souverainement". Dans les faits toutefois, il est relevé que l'exécution des tâches par le Secrétariat (notamment convocations et recherche de locaux) implique que la commission concernée fournisse au préalable les noms des personnes à auditionner, les dates et la thématique couverte par l'audition. De cette manière, le travail pourra être efficace à la satisfaction de tous.

3.2. Planification et harmonisation des dates

A ce jour, les éléments suivants sont connus :

- La commission 1 n'a pas encore décidé si elle va organiser
 - o un événement sur le thème de la laïcité et des relations entre l'Etat et les communautés religieuses et
 - o un événement sur les relations entre l'Etat et les Associations.
- La commission 2 pense organiser trois auditions publiques sur le thème des droits politiques pour les étrangers d'une part, pour les jeunes d'autre part. Les dates envisagées à ce stade sont les 14 ou 16 septembre, 30 septembre et 28 octobre. A ce propos, il est signalé que la date du 28 octobre correspond à une soirée électorale organisée par la Tribune de Genève en vue de l'élection au Conseil d'Etat.
- La commission 3, ayant adopté une autre méthodologie de travail, n'a pas inscrit d'audition publique à son agenda pour le moment.
- La commission 4 va organiser sa première audition publique suivie d'un débat le 8 septembre prochain à la salle communale de Thônex.
- La commission 5 n'a pas prévu d'auditions publiques à ce stade.

Il convient d'être attentif à éviter des "collisions" lorsque la salle "polyvalente" du Secrétariat est utilisée pour une audition (simple ou collective) pour éviter une gêne mutuelle entre commissions siégeant simultanément.

Il est par ailleurs décidé de tenir un agenda commun des commissions avec un planning actif et partageable par tous pour connaître ces différents éléments.

4. Assemblée plénière du 22 septembre: objectifs et procédure

4.1. Calendrier de présentation des rapports

- La commission 1 pourrait être prête avec un rapport traitant des dispositions générales d'une part et des buts et principes de l'Etat d'autre part.
- Les commissions 2 et 3 ne présenteront pas encore de rapport en raison de leur méthodologie qui a impliqué de procéder tout d'abord à un "scan" du champ couvert. Les options pour le plénum devraient être présentées au courant ou vers la fin de l'hiver 2010.
- La commission 4 pourrait être prête avec son rapport préliminaire sur la région. Au printemps il s'agira ensuite des rapports sur l'organisation territoriale puis sur la Genève internationale.
- La commission 5 sera prête avec un rapport préliminaire.

4.2. Problématique du vote

Lors de la discussion, différents avis sont abordés sur la nature même des rapports et des votes éventuels par rapport aux objectifs recherchés. Le rôle des rapporteurs est également évoqué. En conclusion du tour de table, les points suivants sont mentionnés:

- **Les rapports soumis à la plénière marquent une première étape de résultats qui illustrent l'avancement des travaux des commissions.**
- **Il est important de laisser du temps à un débat pour que la plénière joue son rôle d'informer et d'alimenter les commissions en réactions.**
- **Le débat doit être organisé (par groupe ou de manière individuelle).**
- **Il y aura une présentation par le rapporteur et/ou le président de la commission qui soumet un rapport.**
- **Il y aura des propositions non soumises aux votes, l'idée étant de recevoir des orientations et des indications de la part de l'Assemblée pour poursuivre les travaux.**

5. Rétribution des rapporteurs: décisions du bureau et adoption d'une procédure pour la comptabilisation

Le Bureau a approuvé les mécanismes de paiement des rapporteurs, adoptant la même pratique que celle en vigueur au Grand Conseil. Les heures des séances où le sujet faisant l'objet d'un rapport a été abordé en commission et où le rapporteur a été présent sont majorées de 50% pour le rapporteur.

Les Présidents des commissions concernées voudront bien valider et communiquer à la Secrétaire générale ces données qui seront ensuite intégrées dans l'application de paiement des jetons de présence.

6. Planification des travaux des commissions : groupes et sous-groupes et partage des informations

- Commission 4:
 - o Mme Bachmann annonce qu'il y aura une sous-commission commune avec la Commission 5, notamment pour les questions liées à la répartition des tâches entre Etat et communes.
- Commission 5 :
 - o M. Genecand informe que dès le début septembre, la Commission se réunira de 15h à 20 heures en raison du volume de travail ainsi qu'un samedi matin par mois. La Secrétaire générale vérifie avec Mme Monnin la mise à disposition de deux équipes pour la prise des procès-verbaux.
 - o Il annonce également que les travaux de cette première étape se termineront plutôt en avril qu'en mars. De ce fait, la planification de la présentation des rapports en plénière devrait tenir compte de ce fait pour inscrire ceux de sa commission en fin de liste.

En conclusion, il est relevé l'importance de procéder à un compte à rebours en partant du 31 mars 2012 pour revoir la planification de l'ensemble des travaux.

7. Traitement des demandes d'audition, pétitions et propositions collectives par les commissions

Sur la base des attributions par le Bureau, le Secrétariat général envoie l'ensemble des pièces aux commissaires concernés et les demandes sont traitées en fonction du programme de travail des commissions.

8. Divers

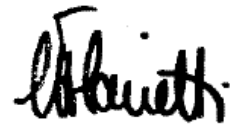
8.1. Site Internet

La mise en ligne du site web (www.ge.ch/constituante) est à bout touchant. Nous sommes tributaires des services compétents de l'Etat et de la HEG pour la production technique. Les contenus sont rédigés pour la première version afin de fournir l'essentiel des informations recherchées par les internautes.

8.2. Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le jeudi 1^{er} octobre de 12h15 à 14 heures.

Séance levée à 14h00



Sophie Florinetti
Secrétaire générale

SF/24.09.09

cc. Coprésidence